



concours

de gâteau d'anniversaire

Spécial
J'ai 10 ans

Règlement du concours

Article 1 :

Dans le cadre des festivités du 10ème anniversaire de la Médiathèque de Bourg-Achard, un concours dénommé « Mon gâteau d'anniversaire » est organisé par la Médiathèque Hector Malot, le mercredi 22 février 2023. La Médiathèque Hector Malot est un service de la commune de Bourg-Achard.

Article 2 : Conditions d'inscription

Le concours « Mon gâteau d'anniversaire » est ouvert à tous les pâtissiers amateurs, à l'exception des membres organisateurs du concours. Les pâtissiers professionnels n'ont pas la possibilité de participer à ce concours. L'inscription et la participation sont gratuites. Un numéro, donné à l'inscription, identifiera chaque participant.

Article 3 : Objet du concours

Le concours « Mon gâteau d'anniversaire » porte sur la réalisation d'une pâtisserie faite maison, non achetée dans le commerce sur le thème du gâteau d'anniversaire. La réalisation se fera au domicile des participants.

Le gâteau doit pouvoir se conserver à température ambiante, il ne doit pas être glacé. Une liberté totale est laissée aux participants sur l'interprétation du thème et les ingrédients utilisés.

Le gâteau doit comporter, au minimum, 6 (six) parts et doit être présenté sur un plat, non découpé.

Deux catégories sont ouvertes pour ce concours :

- catégorie Adulte : à partir de 15 ans
- catégorie Famille : un adulte et au moins un enfant de moins de 15 ans

La liste des ingrédients ainsi que la recette du gâteau devront être déposés en même temps que le gâteau.

Les participants s'engagent à ce que leur dessert soit préparé dans des conditions d'hygiène irréprochables.



Médiathèque
Hector Malot

BOURGACHARD.FR/MEDIATHEQUE



Bourg-Achard



concours

de gâteau d'anniversaire



Règlement du concours

Article 4 : Critères de sélection des gagnants

Afin de garantir l'égalité entre tous les participants, la dégustation des gâteaux se déroulera de façon anonyme, à l'aide du numéro donné à l'inscription.

Le jury portera une attention particulière sur les points suivants :

- l'esthétisme de la réalisation (6 points)
- l'originalité et le respect du thème de la réalisation (4 points)
- le goût de la réalisation (10 points)

Dans chaque catégorie, les trois premières réalisations seront récompensées.

Article 5 : Jury

Le jury sera présidé par Madame Josette Simon, Maire de Bourg-Achard, et composé de professionnels des métiers de bouche, de représentants de la médiathèque Hector Malot et/ou de gourmands notoires.

La médiathèque veillera à garantir aux participants l'impartialité et la bonne foi des membres du jury. Les décisions du jury n'ouvriront pas droit à indemnisation et recours.

Article 6 : Calendrier du concours

Inscription :

L'inscription au concours « Mon gâteau d'anniversaire » est ouverte jusqu'au samedi 18 février 2023, 12h30. Le bulletin d'inscription signé doit être déposé à l'accueil de la médiathèque Hector Malot.

Dépôt des gâteaux :

Le dépôt des gâteaux se fera le mercredi 22 février 2023, entre 13h30 et 14h30, à la médiathèque Hector Malot. La liste des ingrédients ainsi que la recette du gâteau seront déposées au même moment.



Médiathèque
Hector Malot

BOURGACHARD.FR/MEDIATHEQUE



Bourg-Achard

concours

de gâteau d'anniversaire

Spécial
J'ai 10 ans

Règlement du concours

Vote du jury :

Le jury se réunira pour déguster les gâteaux et délibérer le mercredi 22 février 2023 de 15h à 16h30.

Résultats :

Les résultats seront annoncés le mercredi 22 février 2023, à 17h, par Josette Simon, Maire de Bourg-Achard et présidente du jury. L'annonce des résultats sera suivie d'un verre de l'amitié avec dégustation des gâteaux.

Article 7 : Récompenses

Trois gagnants seront désignés dans chaque catégorie. Des récompenses, sous forme de livres et/ou ustensiles de cuisine, seront offerts aux gagnants.

Ce concours a pour objectif principal de récompenser la chaleur et la convivialité des échanges.

Article 8 : Droit à l'image et diffusion

Les participants s'engagent à accepter gratuitement la diffusion de leur image, des photographies de leur gâteau et de sa recette sur tous les supports (papier & numérique) de communication de la Médiathèque Hector Malot et de la Commune de Bourg-Achard.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours entraîne l'acceptation du présent règlement. Toute interprétation litigieuse de ce règlement ainsi que tous les cas prévus seront tranchés par les organisateurs.



Médiathèque
Hector Malot

BOURGACHARD.FR/MEDIATHEQUE



Bourg-Achard